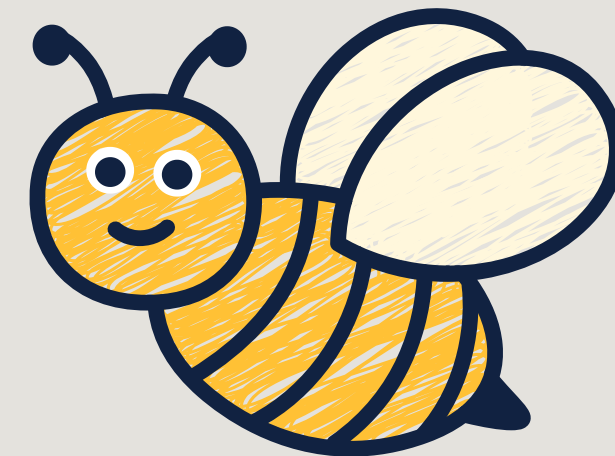




CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME

2026



# GUIDE DU PARENT ÉTÉ 2026



Si votre enfant bénéficie du **service d'accompagnement**, portez attention à cet icône tout au long du guide. Il vous indiquera certaines particularités.





# Groupes et service d'accompagnement

## Formation des groupes

Les enfants inscrits au camp de jour sont divisés par groupes selon leur âge, de la façon suivante:

6 ans

7 ans

8 ans

9-10 ans

11-12 ans

Les groupes sont formés en tenant compte de plusieurs critères, tels que l'**école fréquentée** par l'enfant et les **semaines sélectionnées** lors de l'inscription.

Afin de respecter un ratio d'encadrement sécuritaire, il est possible que des enfants du même âge et de la même école ne soient pas dans le même groupe.



## Service d'accompagnement

Le service d'accompagnement vise à intégrer les enfants ayant des besoins particuliers aux activités du camp de jour.

Ce service s'adresse aux enfants vivant avec une situation de handicap ou ayant des besoins particuliers (avec ou sans diagnostic).

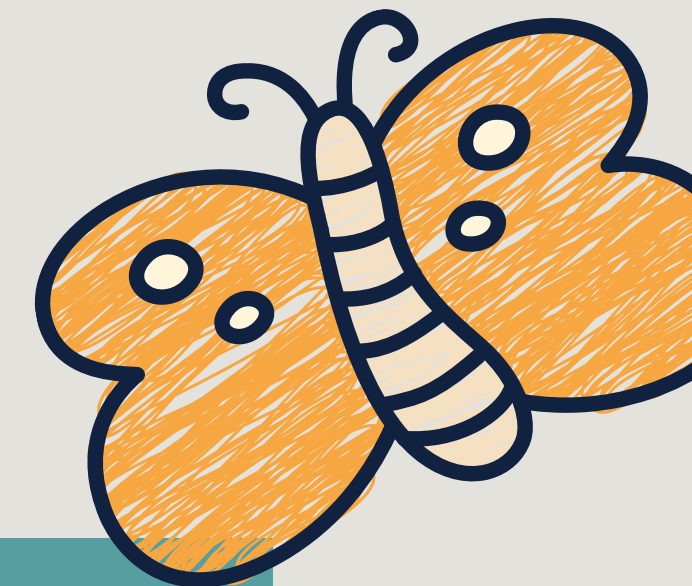
Ces enfants bénéficient du soutien d'un accompagnateur afin de participer aux activités du camp de jour. Les enfants inscrits au service d'accompagnement font partie d'un groupe régulier.

Pour **plus d'informations** sur ce service, vous pouvez visiter [notre site web](#).





# Horaires des activités



## Horaire et durée

Du 29 juin au 6 août 2026

Lundi au jeudi	7h45 à 17h10
Tous les vendredis	Fermé
Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet	Fermé

## Journée type

7 h 45 à 9 h	Période d'arrivée
9 h à 12 h	Activités et collation
12 h à 12 h 30	Période d'arrivée et de départ voir précisions aux pages 4 et 5
12 h à 13 h	Dîner et jeux calmes
13 h à 16 h	Activités et collation
16 h à 17 h 10	Période de départ

**Service d'accompagnement** : Il n'y aura pas de camp de jour le 29 juin. Vous serez invité à venir visiter le camp de jour avec votre enfant afin de rencontrer son accompagnateur.





# Arrivée



L'arrivée au camp de jour se fait entre 7 h 45 et 9 h ou entre 12 h et 12 h 30 :

- **Aucun** enfant ne doit être **seul** sur le site avant 7 h 45 et avant 12 h.
- L'**enfant doit s'identifier** à la table d'accueil au bloc sportif. Il est recommandé que l'enfant soit accompagné par son parent/tuteur. Seuls les enfants inscrits et les employés du camp de jour peuvent entrer à l'intérieur de l'école.
- Un employé à l'accueil du camp de jour (veste verte) vérifie l'inscription de l'enfant au camp de jour et lui indique où se diriger.
- Un responsable (veste grise) est présent à la table.

## Table d'accueil



En cas de pluie, la table d'accueil sera à l'intérieur du bloc sportif et des employés vous indiqueront quand entrer.



Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, un **enfant en crise** (ex: un enfant qui refuse d'entrer au camp ou de quitter les bras de son parent) ne pourra **pas être accepté**. Le parent ou tuteur est responsable de l'enfant qui se désorganise à l'arrivée au camp de jour.



**Service d'accompagnement** : À la table d'accueil, mentionnez que votre enfant est accompagné plutôt que de nommer son groupe d'intégration. Cela facilitera le travail des employés.



# Départ



Le départ se fait entre 12 h et 12 h 30 et entre 16 h et 17 h 10 :

- Les enfants autorisés à quitter seuls quittent le camp de jour à 16 h.
- La personne qui vient chercher l'enfant au camp de jour doit aller **s'identifier** à la table d'accueil située devant le bloc sportif de l'école Jean-du-Nord.
- Un employé à la table d'accueil (veste verte) vérifie que la personne est autorisée à quitter avec l'enfant et vérifie sa pièce d'identité. Il utilise son cellulaire pour aviser le groupe que l'enfant quitte.
- Un responsable (veste grise) est présent à la table.

## Autorisation de départ

Si vous souhaitez **ajouter une personne** à liste des gens autorisés à quitter avec votre enfant ou si vous souhaitez autoriser votre enfant à **quitter seul** à 16 h, veuillez utiliser le [formulaire](#) disponible sur notre site Internet, le compléter et le retourner à l'adresse [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca).

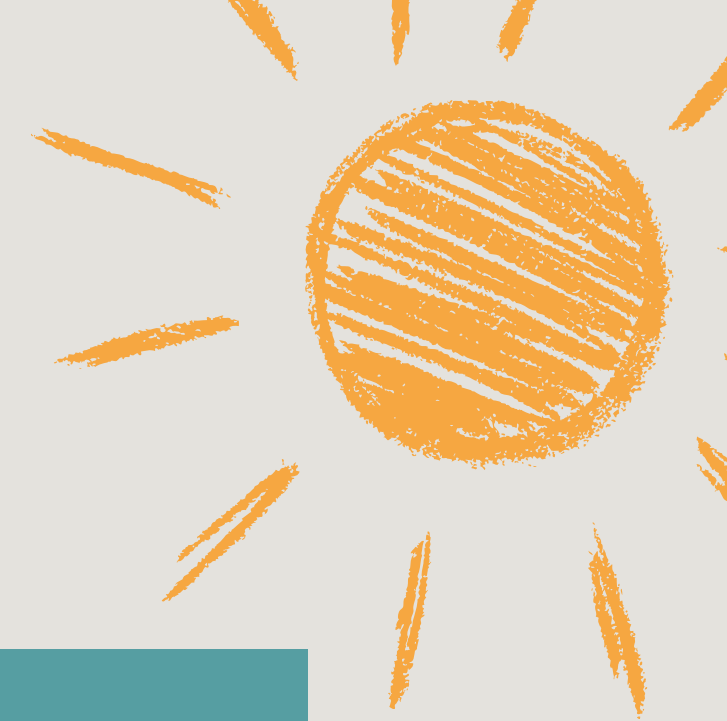
Des formulaires seront également disponibles à la table d'accueil.



Une **pièce d'identité avec photo** sera demandée à toute personne qui vient récupérer un enfant, **même son parent**. Nous vous conseillons de prendre en photo vos pièces d'identités, vous pourrez présenter la photo sur votre téléphone cellulaire en cas d'oubli de votre pièce d'identité physique.



# Retard et absence

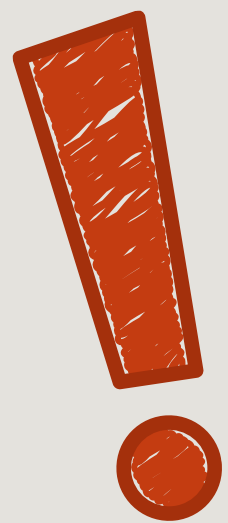


## Retard

L'enfant doit arriver au camp de jour entre 7 h 45 et 9 h ou entre 12 h et 12 h 30. **Après ces heures, il ne sera pas possible de venir reconduire un enfant au camp de jour.**

Le parent est responsable de venir chercher son enfant **avant 17 h 10.**

Le non-respect des heures d'arrivée et de départ du camp de jour pourrait entraîner la **suspension** de l'enfant.



## Absence

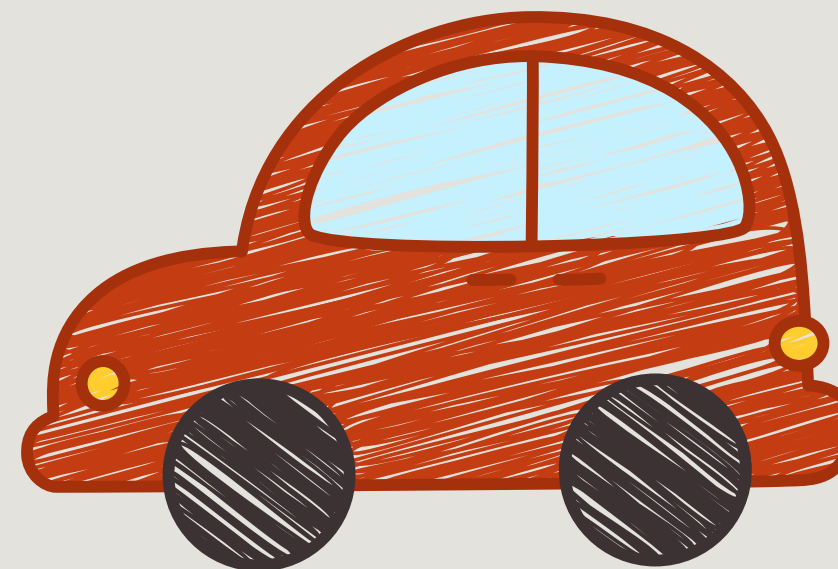
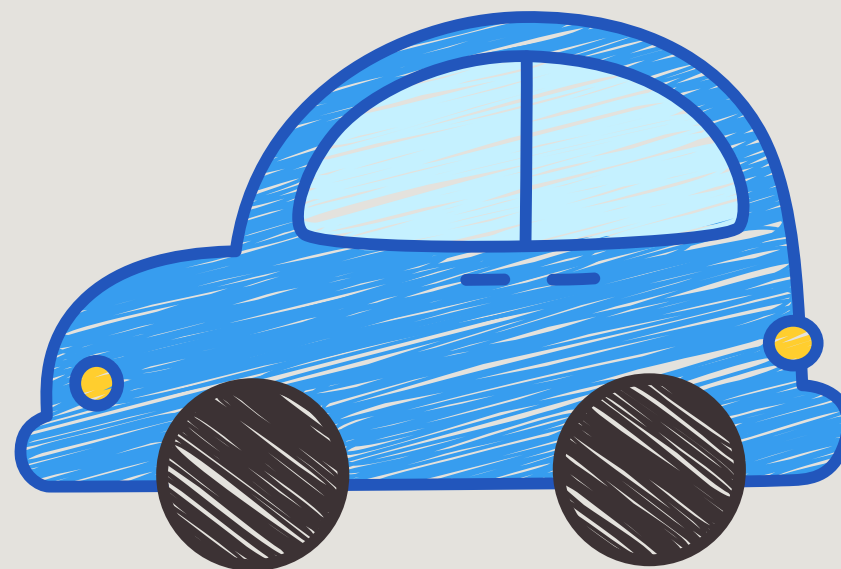
Si votre enfant est absent pour la journée, vous n'avez pas à aviser le camp de jour. Les présences sont prises dans chaque groupe et les animateurs connaissent en tout temps le nombre réel de jeunes présents dans leur groupe.



**Service d'accompagnement :** Si une absence est prévue pour votre enfant, veuillez nous aviser au **418 962-2525, poste 2908** ou par courriel à l'adresse [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca) en mentionnant que votre enfant est accompagné.

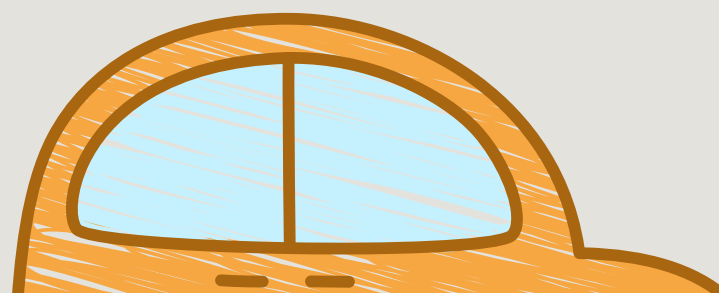
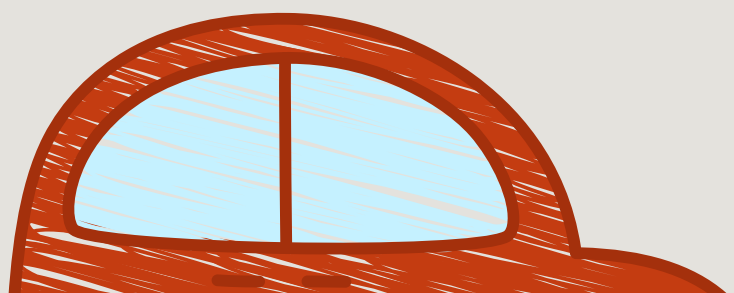
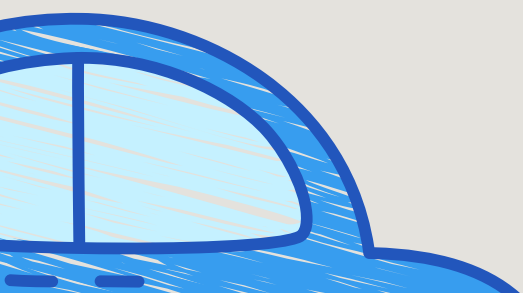


# Arrivées et départs



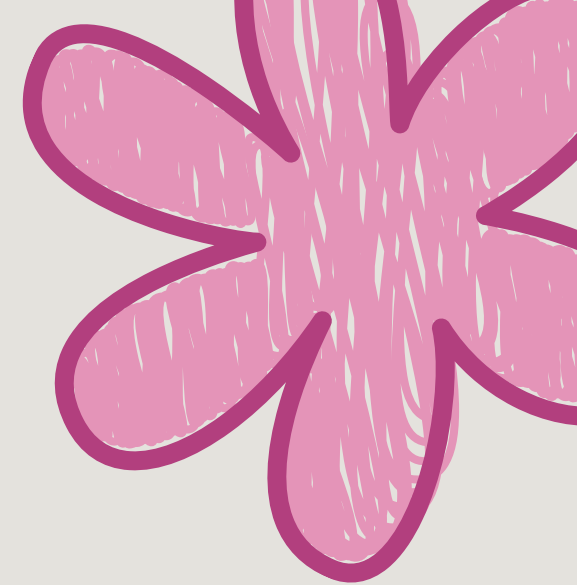
Une zone de débarcadère (stationnement) se situe à l'avant du bloc sportif de l'école Jean-du-Nord (voir l'image ci-contre). Il est également possible d'utiliser le stationnement des autobus situé entre les écoles Manikoutai et Jean-du-Nord. Afin d'assurer la sécurité de tous, voici quelques consignes à respecter dans le débarcadère :

- Respectez la limite de vitesse de **10 km/h** ;
- Respectez le **sens unique** (flèches rouges) ;
- Pour des mesures de sécurité, le stationnement de reculons est fortement recommandé.





# Horaire des activités



## Programmation

Notre créative équipe d'animateurs prépare un horaire hebdomadaire pour chaque groupe et prévoit des activités variées :

- Activités dirigées (jeux de groupe, cuisine, bricolage, etc.)
- Sorties au parc des générations
- Jeux libres au gymnase
- Jeux libres dans notre salle de jeux
- Jeux libres extérieurs

### Pourquoi des jeux libres ?

Ces moments non-structurés permettent aux enfants de stimuler leur créativité, de développer leur autonomie et de renforcer leurs liens sociaux dans un cadre sécuritaire.

## Horaire

L'horaire de la première semaine de camp de jour sera disponible le **samedi 27 juin** sur notre page **Facebook**. Par la suite, chaque jeudi, nous publierons l'horaire de la semaine suivante.

Il est important de le consulter afin de connaître les informations importantes (ex: sorties à la piscine, maillot de bain pour les jeux d'eau, etc.).



**Service d'accompagnement :** Regardez l'horaire du groupe d'intégration de votre enfant qui vous a été transmis dans l'offre de service.



# Sorties

Il est important que votre enfant arrive à l'heure au camp de jour afin de pouvoir prendre l'autobus.

**Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de venir reconduire ou de récupérer un enfant sur le lieu de la sortie.**



## À ajouter dans le sac à dos

**Jeux d'eau**

Maillot et serviette

**Piscine**

Maillot, serviette et casque de bain.

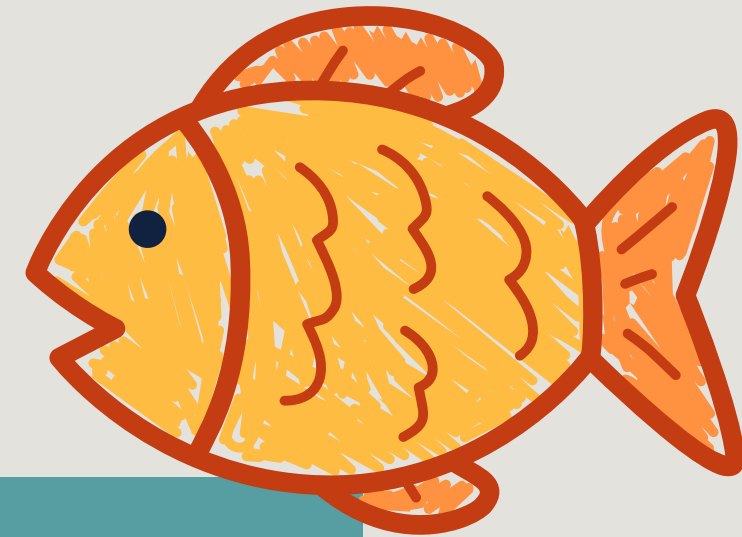
**Bibliothèque**

Rien n'est nécessaire





# Piscine



Âge	Bassin	VFI Veste de flottaison individuelle
6 à 8 ans	Récréatif	L'enfant doit <b>obligatoirement porter une VFI</b> et faire un <b>test de nage</b> pour déterminer la limite de baignade.
9 à 12 ans	25 mètres	L'enfant doit obligatoirement faire un <b>test de nage</b> pour déterminer le port ou non d'une VFI.



Les tests de nage sont **obligatoires**. Cette exigence découle des normes établies par la **Société de sauvetage**, qui encadre les pratiques de sécurité aquatique au Québec.

VFI Veste de flottaison individuelle (fournies par la Ville)	
<b>Code de couleur pour les 6 à 8 ans</b>	
<b>Rouge</b>	L'enfant doit respecter la <b>zone délimitée</b> avec un cône et porter une <b>VFI</b> .
<b>Vert</b>	L'enfant peut aller dans <b>toutes les zones</b> avec une <b>VFI</b> .
<b>Code de couleur pour les 9 à 12 ans</b>	
<b>Rouge</b>	L'enfant doit rester dans la <b>partie peu profonde</b> et porter une <b>VFI</b> .
<b>Jaune</b>	L'enfant doit rester dans la <b>partie peu profonde</b> , sans VFI.
<b>Vert</b>	L'enfant peut se baigner dans la <b>partie profonde</b> sans VFI.



# Sac à dos, diner et collations

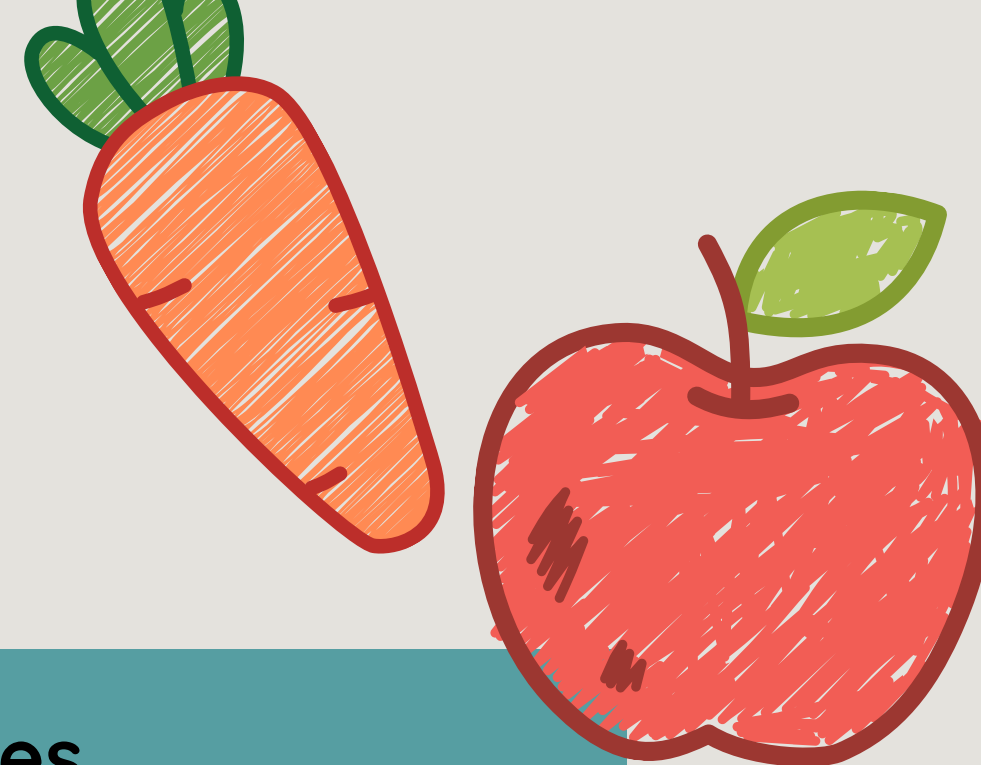
## À apporter à chaque jour

- Souliers d'intérieur de sport (obligatoires pour le gymnase)
- Souliers d'extérieur de sport
- Un diner **froid**
- 2 collations
- Bouteille d'eau réutilisable
- **Crème solaire** (n'oubliez pas de créméer votre enfant **avant** son arrivée au camp de jour)

Des **vêtements confortables**, dont :

- Un chandail chaud
- Un chapeau ou une casquette

Voici quelques conseils du Centre de santé et de services sociaux de la Côte-Nord pour bien prévoir le repas et les collations de votre enfant



## Allergies

Les **noix**, les **arachides** et les **fruits de mer** sont **interdits** au camp de jour.

Afin de diminuer les risques liés aux allergies alimentaires, rappelez à votre enfant de **ne pas partager ou échanger sa nourriture** avec ses amis.

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments et que vous croyez avoir oublié de le mentionner dans sa fiche santé lors de l'inscription, il est important d'aviser le camp de jour avant la première journée.

Si votre enfant a un Épipen, il devra l'avoir avec lui **en tout temps** pendant les activités du camp de jour et il devra être identifié à son nom. Une autorisation de prise de médicament devra également être remplie.



# Santé



## Risque de contagion

Si votre enfant a des symptômes comme de la **fièvre** ou des **vomissements** pendant les activités du camp de jour, vous serez contactés et devrez **venir le chercher le plus rapidement possible**.

Si votre enfant a des **symptômes pouvant être contagieux** (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.), nous vous demandons de le **garder à la maison** pour éviter la contagion.



## Prise de médicament

Si votre enfant doit prendre un médicament **prescrit** ou en **vente libre** (ex : Tylenol, EpiPen, inhalateurs (« pompes ») pour l'asthme, médicaments pour traiter le TDAH, antibiotiques, etc.), vous devez remplir un formulaire d'autorisation de prise d'un médicament. Ce formulaire est disponible [sur notre site Internet](#). Il sera également disponible à la table d'accueil.

Aucun médicament ne peut être laissé dans le sac à dos de votre enfant **à l'exception** de l'EpiPen et des « pompes » pour l'asthme, identifiés à son nom.

La dose **exacte** de chaque médicament devra être remise à tous les matins, à la table d'arrivée. Un responsable conservera les médicaments dans un endroit barré à clé et s'occupera de les administrer à l'enfant.

# Règlements

Dans l'organisation du camp de jour, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

## Mesures disciplinaires

Un enfant peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour si :

- Il nuit au bon fonctionnement de son groupe ;
- Il ne respecte pas les règlements ;
- Il a un comportement violent ;
- Il fugue ou tente de fuguer.

**Service d'accompagnement :** Comme tout enfant fréquentant le camp de jour de la Ville de Sept-Îles, l'enfant bénéficiant du service d'accompagnement peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour s'il ne respecte pas les règlements.



## Étapes d'intervention :

- **Avertissements verbaux** par l'animateur auprès de l'enfant et **appel téléphonique** aux parents/tuteurs en fonction de l'acte posé par l'enfant afin d'échanger sur des solutions et stratégies visant à faciliter l'accompagnement de l'enfant.
- Premier avertissement et **retour à la maison** pour le restant de la journée;
- Deuxième avertissement, **retour à la maison** pour le restant de la journée et **suspension d'une (1) journée**;
- Troisième avertissement, **retour à la maison** pour le restant de la journée et **suspension de trois (3) jours**. Une **rencontre** avec le parent/tuteur devra être effectuée en vue de la réintégration de l'enfant au camp de jour;
- **Renvoi de l'enfant** pour le reste de l'été.

Certains comportements peuvent exiger des **sanctions immédiates** (ex. : fugue, violence physique ou psychologique, intimidation, taxage, etc.). Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune **sans préavis**.

Un enfant pourrait également être expulsé du camp de jour si le **parent** ou l'**adulte responsable** fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.



# Effets personnels, sécurité et responsabilité



**La Ville de Sept-Îles met tout en œuvre pour offrir un camp sécuritaire et encadré.**

Ce faisant, la Ville décline toute responsabilité pour les **dommages, pertes** ou **vols** survenus pendant la présence des enfants au camp de jour.

Les **jouets, toutous, téléphones, jeux vidéos** et autres **appareils électroniques** ne sont pas autorisés au camp de jour.

Le camp de jour ne peut être tenu responsable des objets personnels apportés par les jeunes. Si un objet est **endommagé** ou **perdu** pendant le camp, cela ne relève pas de la responsabilité de la Ville de Sept-Îles.

Afin de faciliter la gestion des objets perdus, nous vous recommandons d'**identifier tous les items** de votre enfant à son nom et de prendre en photo ses souliers d'intérieur. Nous publierons chaque semaine les objets perdus non identifiés [sur notre page Facebook](#).

Les parents et tuteurs s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leur enfant et à respecter les règles de sécurité du camp de jour.

De plus, la Ville se dégage de toute responsabilité pour **tout dommage ou accident survenant en raison de la négligence ou du non-respect des règles de sécurité** par les parents, les tuteurs ou les participants eux-mêmes.

En cas de situation d'urgence, le personnel du camp de jour prodiguera des soins à l'enfant.

De plus, le personnel du camp de jour se réserve le droit de vérifier la présence de poux dans les cheveux des enfants.

En inscrivant leur enfant au camp de jour, les parents/tuteurs reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de non-responsabilité.



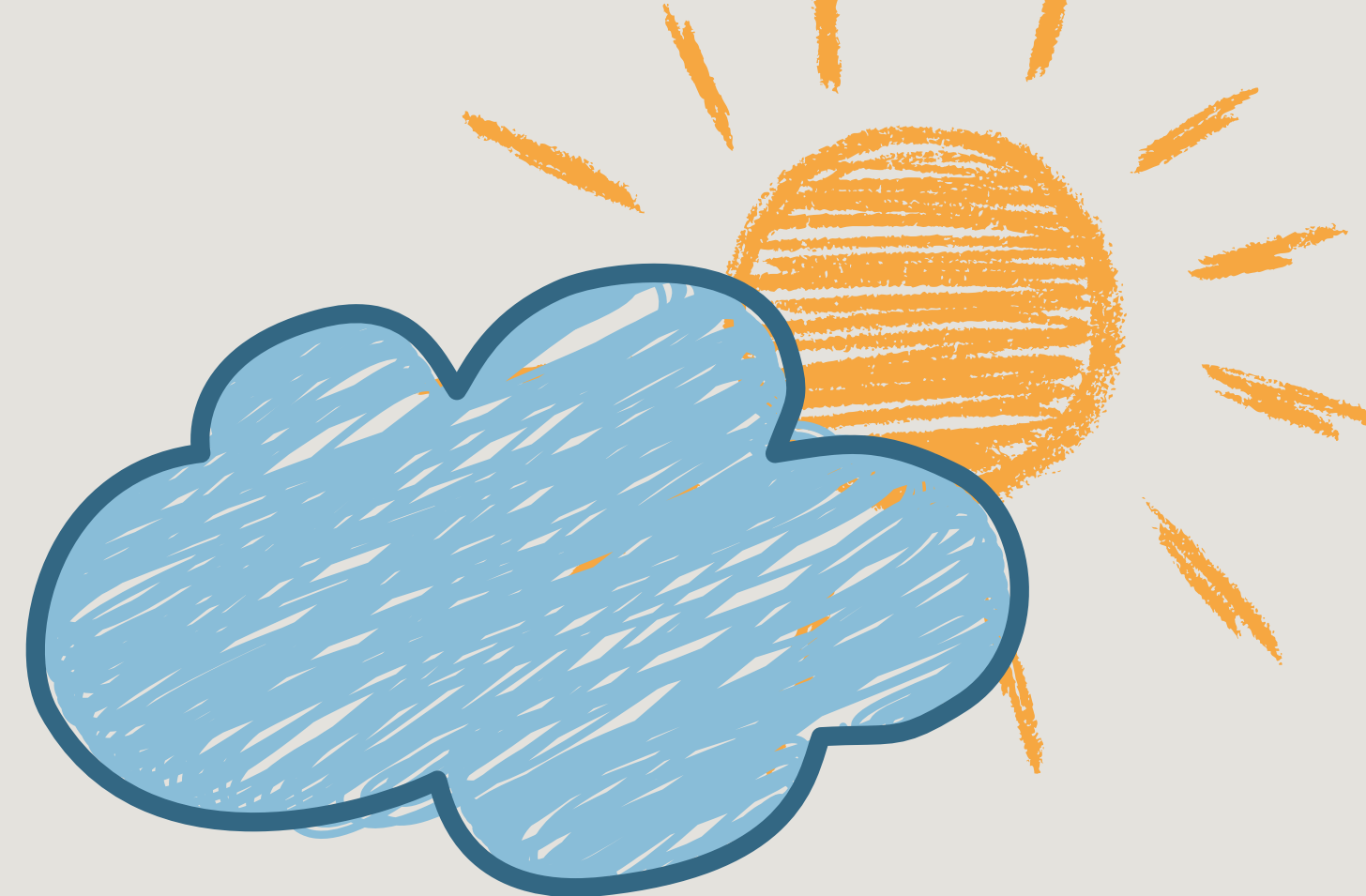
# Annulation

Il est possible d'annuler une ou plusieurs semaines de camp de jour et d'obtenir un remboursement, à condition d'en faire la demande avant vendredi le 26 juin, midi.

Pour annuler, veuillez compléter le [formulaire demande de remboursement](#) et l'acheminer par courriel à [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca).

Après le 26 juin, un remboursement sera émis uniquement dans les situations suivantes (au prorata des semaines utilisées) :

- Si un enfant ne peut plus participer aux activités en raison d'un **problème de santé** ou d'une **blessure** (certificat médical demandé);
- Si un enfant est **expulsé** du camp de jour.





# Nous joindre

## Coordonnées du camp de jour

**Adresse**  
(à partir du 29 juin)      École Jean-du-Nord (bloc sportif)  
110, rue Comeau

**Adresse courriel**      [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca)

**Téléphone**      418 962-2525, poste 2908

**Facebook**      [Camp de jour - Ville de Sept-Îles](#)

